

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2486

présenté par
M. Lioger

ARTICLE 24

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« qu'il a été communiqué »,

Les mots :

« que ce permis modificatif, cette décision modificative ou cette mesure de régularisation ont été communiqués ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.